

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT DU 02 FEVRIER 2023

1. Approbation du PV de la réunion du conseil du 27 octobre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des dix-sept membres présents et représentés.

2. Mise en œuvre de l'arrêté du 26 août 2022 sur les comités de suivi et le serment du docteur

Ces modifications ont été actées dans le règlement intérieur de l'école doctorale, adopté le 27 octobre 2022.

3. Demandes HDR et ADT

- Approbation de la demande HDR de M. Charbonneau.
- Approbation de la demande ADT de Mme Veillon.

4. Présentation du budget et dépenses 2022

Dotation 2022 : 12 346 €	Dépenses	%
Subventions aux doctorants (mobilités en France et à l'étranger)	4 632	36,6
Subventions exceptionnelles aux associations, reliquat du budget 2022 (Ad'Hoc, A2D ISCJ, FEDI CRDEI)	1 650	13,4
Rentrée solennelle (cocktail)	1 592	12,6
Subventions aux UR	1 408	11,1
Cocktail (jury du prix de thèse 2021 & 2022, audition des candidats au CD)	1 398	11,1
Subventions aux associations de doctorants sur projets	900	7,1
Formation (déplacements conférenciers)	470	3,7
Formation (participation du collège DSPEG à hauteur de 994€)	465	3,6
Divers (déplacement d'un membre extérieur (116€) imprimerie (14€))	130	1
Total des dépenses	12 645	100 %

5. Demandes de subvention

Avis favorables aux 2 demandes de doctorants pour des mobilités à l'étranger et aux 2 demandes d'UR.

6. Questions diverses

- Demande de **césure** : l'ED n'a pas vocation à mettre des critères restrictifs aux demandes de césure dans la mesure où l'arrêté de 2016 n'en met pas.
- **Contrats doctoraux 2023-24** : 13 contrats doctoraux sont alloués à l'ED Droit. Le ministère pérennise le contingent supplémentaire (+ 3) dans les SHS dont le but est de réduire la précarité des doctorants. Outre ce contingent ministériel, il y a les appels à candidatures pour les contrats doctoraux interdisciplinaires et handicap gérés par le collège des écoles doctorales ; l'ED effectue le classement de ses candidats.
- **Prix de thèse de l'école doctorale**, il a été lancé mi-janvier auprès des docteurs 2022. Clôture des candidatures le 20 février, instruction des dossiers par un professeur émérite et un enseignant en activité, sélection des dossiers par le conseil consultatif le 25 avril à 9h et attribution par le conseil de l'école doctorale le 25 avril à 14h30.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT DU 25 AVRIL 2023

Le conseil accueille Mme Husson-Rochcongar, directrice de la recherche à l'INSP, en tant que personnalité extérieure.

1. Approbation du procès-verbal du 2 février 2023

Approbation du procès-verbal à l'unanimité des quinze membres présents et représentés.

2. Attribution du prix de thèse 2023 de l'école doctorale

Attribution du prix à Ophélie Colomb pour sa thèse intitulée « *La justice chez André Gide et François Mauriac. De la morale au prétoire.* » sous la direction de M. Delbrel, professeur en histoire du droit et des institutions.

3. Comité de suivi individuel

Mise en œuvre des nouveaux comités qui se tiennent désormais dès la première année et en trois étapes : réunion plénière avec le doctorant et la direction de thèse, entretien CSI et doctorant et entretien CSI et direction de thèse -sans le doctorant-. La présence du codirecteur est obligatoire dans les entretiens.

4. Demandes de subvention

Avis favorables aux 18 demandes de doctorants, aux 7 demandes d'UR et à la demande d'une association de doctorants. Le nombre de subventions n'a jamais été aussi important.

5. Question diverse

Situations compliquées des ATER qui perdent 150€/mois depuis le mois de janvier et des doctorants vacataires d'enseignement qui subissent des indus de paiement. L'ED apporte le soutien du conseil et encourage les doctorants à rencontrer le président de l'université.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT DU 13 JUILLET 2023

1. Approbation du procès-verbal du 25 avril 2023

Approbation du procès-verbal à l'unanimité des quatorze membres présents et représentés.

2. Attribution des contrats doctoraux 2023

Adoption des treize candidats au contrat doctoral.

	NOM Prénom	UR	Directrice/directeur	Titre
1	ACHARD Inès	ISCJ	PELTIER Virginie	L'analyse probabiliste en droit pénal
2	BERIOUCHE Sarah	COMPTRASEC	TOURNAUX Sébastien	Les transformations du droit social au prisme des réformes du droit du chômage
	BLERIoT Lucas	IRM	COS Rafaël	Prendre et exercer le pouvoir. Une comparaison des rapports politiques de LFI et du RN à l'Etat
4	CRICHI Emma	CERCACLE	SENAC Charles-Edouard	Les Civic Tech et l'évolution des relations entre gouvernants et gouvernés.
5	DUTREUILH-LAGARDE Guillaume	IRM	CAZALS Géraldine	Penser la coutume en pays de droit écrit. Étude de cas du ressort du parlement de Bordeaux (1451-1790)
6	FAILLIERES DELHALLE Louis-Pierre	CRDEI	DUBOS Olivier	L'interprétation de l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE par la Cour de justice de l'UE, Contribution à l'étude du rôle du principe de protection juridictionnelle effective dans le système juridictionnel européen
7	FOURDAOUS Bilal	IRDAP	VALIERGUE Julien	L'inopposabilité en droit des obligations
8	LE POUL Elena	IRDAP	VALIERGUE Julien	Propriété et sociétés
9	MACHEFE Thomas	ILD	NIQUEGE Sylvain	Les relations contentieuses entre l'Etat et les collectivités territoriales
10	MONNIER Lilou	ILD	NIQUEGE Sylvain	La spécialisation du contentieux de l'administration
11	ROSSIER Lola	IRDAP	DROUOT Guillaume	Les créanciers de l'héritier
12	TALLON-ESPIGARES Cassandra	ISCJ	SAINT-PAU Jean-Christophe	La confidentialité en matière pénale
13	VERDIER Pauline	IRM	HAKIM Nader	Les juristes entre philosophie et théorie du droit : une histoire de la philosophie du droit dans les revues juridiques françaises (1880-2000)

3. Demandes HDR et ADT

- Approbation de la demande HDR de M. Lagoutte.
- Approbation de la demande ADT de Mme Veillon.

4. Point sur les comités de suivi

Discussion et réflexion sur le taux d'encadrement élevé de l'ED (10 doctorants/enseignant).

5. VAE : objectifs pédagogiques et critères de l'ED à définir

Discussion et critères VAE de l'ED Droit en cours : un minimum de publications dans des revues juridiques, des publications significatives dans plusieurs domaines, des formations en droit, une pratique du droit, un diplôme de master en droit souhaité.

6. Modifications du règlement intérieur

- le serment : « A l'issue de la soutenance, et après avoir prononcé la décision d'admission, le président invite le docteur à prêter serment et indique, sur le procès-verbal de soutenance, s'il a, ou non, prêté serment ».
- prix de thèse de l'ED : « nul ne peut siéger lors de la réunion du conseil consultatif s'il a dirigé ou codirigé la thèse de l'un des candidats ».
- les subventions : l'ED rajoute la subvention de mobilité pour « les docteurs de l'année » et complète la procédure de règlement « des justificatifs de la mission, de l'ordre de mission et de l'état de liquidation établis par l'unité de recherche ».

Adoption des modifications du règlement intérieur.

7. Questions diverses :

- **Ouverture des inscriptions 2023-24.**
- Journée de **rentrée** de l'ED le 9 novembre.
- **Rentrée solennelle** de l'ED Droit, commune avec la faculté de droit, etc remise du prix de thèse 2023 de l'ED.
- Obtention d'un **contrat interdisciplinaire** avec l'ED SP2 : *Contribution de la règle de droit aux conflits familiaux - Essai d'analyse juridique et sociologique* », sous les directions de thèse de Mme Lamarche et de M. Hervouet, sociologue.
- M. Jarige est lauréat du **prix de thèse 2023 de l'UBx** pour sa thèse intitulée *La fiscalité internationale des sociétés de personnes – Étude critique des images fiscales à la lumière des droits britannique et américain* » sous la direction de M. Raffray.
- Les doctorants peuvent s'inscrire en doctorat après une **interruption** d'une ou plusieurs années (pas de limitation) à la condition que la thèse soit rédigée, le jury constitué et la date de soutenance fixée. Les années d'interruption sont réglées financièrement et comptabilisées dans la durée.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT DU 30 NOVEMBRE 2023

1. Approbation du procès-verbal du 13 juillet 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des dix-sept membres présents et représentés.

2. Demandes HDR et ADT

- Approbation de la demande HDR de Mme Bénéjat et de M. Martin.
- Approbation de la demande ADT de Mme Tissier-Raffin.

3. Critères VAE à définir (modification du règlement intérieur)

Le candidat à un doctorat en VAE doit être titulaire d'un Master ou d'un diplôme lui conférant le grade de Master dans l'une des spécialités de doctorat de l'école doctorale.

Le candidat doit faire état d'un minimum de publications significatives dans des revues scientifiques reconnues sur le plan national ou international, dans plusieurs domaines.

Adoption de l'article 15 du règlement intérieur.

4. Point sur les comités de suivi notamment sur la présence obligatoire de la codirection (modification du règlement intérieur)

L'arrêté 2016 indique que les CSI doivent se tenir avec la direction de la thèse (directeur et co-directeur).

La codirection présente un intérêt pour les EC : elle diminue le taux d'encadrement individuel (notamment pour ceux qui flirtent avec la limite maximum de 10 doctorants), elle permet d'obtenir la prime de type C3, elle permet à des collègues étrangers d'étoffer leur portefeuille de codirection dans l'optique de promotions internes. L'engagement de codirection doit être réel et l'ED se doit d'avoir un minimum d'exigence à l'égard des codirecteurs externes à l'université.

Le guide et le rapport d'évaluation ont été modifiés en ce sens ; des cases signatures ont été rajoutées pour les codirections.

Voici la modification apportée au règlement intérieur « *En cas de codirection, la participation du ou des codirecteurs ou codirectrices à la réunion annuelle du comité est obligatoire* ».

Adoption de l'article 12 du règlement intérieur.

5. Point sur les inscriptions 2023

Ecoles doctorales de l'UB	Nb de doctorants
ED Sciences et environnement	85
ED Entreprise, économie, société	101
ED Mathématiques et informatique	211
ED Sciences chimiques	270
ED Droit	280
ED Sciences physiques et de l'ingénieur	322
ED Sociétés, politique, santé publique	340
ED Sciences de la vie et de la santé	401
Total	2010

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Total doctorants	326	284	280
Inscriptions 1 ^{ère} année	48	33	39

Baisse des inscriptions : manque d'attractivité du doctorat. Cette baisse ne semble pas liée à une application trop restrictive des critères d'accès car l'ED n'a refusé que 5 demandes d'admission et le nombre des primo entrants est en hausse.

Spécialités	Nb de doctorants
Droit privé	153
Droit public	105
Histoire du droit	12
Science politique	10

Ecart entre publicistes et privatistes en faveur des privatistes, cet écart s'explique, en partie, par la concurrence des concours de la haute fonction publique vers lesquels se tournent les publicistes.

Sections CNU	Unité de recherche	Inscrits
Droit privé (01)	CERFAPS	19
	COMPTRASEC	20
	IRDAP	60
	ISCJ	44
Droit public (02)	CERCCLE	28
	CRDEI	56
	ILD	28
Histoire du droit (03)	IRM-CAHD	12
Science politique (04)	IRM-CMRP	11
	LAM (par convention)	2

Contrats doctoraux (1^{ère}, 2^e et 3^e année)	42
Bourse	3
CIFRE	8
Total de doctorants financés	53 / 280 = 19 %
Total de doctorants non financés	227 / 280 = 81 %

Depuis quelques années, l'ED bénéficie de dix contrats doctoraux et de trois contrats supplémentaires au titre de la précarité en SHS.

M. Radé indique qu'il n'est pas en mesure de confirmer que l'ED aura ces trois contrats doctoraux en 2024-25.

31 cotutelles			
7 Europe	2 Afrique du Nord	8 Afrique Subsaharienne	14 Amérique du Nord
Espagne, Italie	Tunisie x 2	Congo (RDC)	Canada
Italie, Lituanie		Côte d'Ivoire x 3	
Pays-Bas, Roumanie		Sénégal x 3	
République Tchèque		Madagascar	

L'école doctorale Droit est l'ED qui compte le plus de cotutelles à l'université de Bordeaux.

	Nombre de soutenances
Droit privé	15
Droit public	10
Histoire du droit	2
Science politique	0
Total soutenances	27

UR	Nombre de thèses
CERCLE	3
CRDEI	3
CERFAPS	1
COMPTRASEC	5
IRDAP	4
IRM	2
ISCJ	5
ILD	4
LAM par convention 2016	0
Total soutenances	27

Année	Soutenances	Femme	Homme	Durée de thèse
2020	28	9	19	70 mois (5.8 ans)
2021	23	12	11	72 mois (6 ans)
2022	38	17	21	78 mois (6.5 ans)

La durée des thèses s'est un peu rallongée car l'ED permet à des doctorants, qui ont suspendu leur thèse pendant une ou plusieurs années, de se réinscrire pour soutenir à condition que la thèse soit achevée, le jury de soutenance constitué et la date de soutenance fixée.

Le rôle de l'ED est de faire soutenir des thèses et pas d'établir des statistiques. Avec 80 % de thèses non financées, la durée de 6,5 ans reste raisonnable.

M. Radé précise que les années d'interruption sont comptabilisées dans la durée et redevables financièrement. Les doctorants qui ont des difficultés financières sont orientés sur le service social de l'UB qui peut leur accorder une aide.

Qualifications CNU	2021	2022	2023
Droit privé	4	3	5
Droit public	2	3	0
Histoire du droit	1	1	0
Science politique	3	0	0

6. Modifications du règlement intérieur (autres points)

- Les spécialités : « L'école doctorale Droit de l'université de Bordeaux prépare au doctorat dans quatre spécialités : droit privé, droit public, histoire du droit et science politique. Lors de la présentation de sa demande d'admission, le candidat choisit l'une de ces quatre spécialités. »
- Les critères d'accès à l'école doctorale :
« Pour s'inscrire en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant réglementairement le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une

expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. »

« Autres diplômes. Le candidat n'étant pas titulaire d'un diplôme national de master dans l'une des spécialités de doctorat préparées au sein de l'école doctorale doit avoir bénéficié d'une formation significative dans la spécialité préparée, au cours de sa formation en licence et en master. Cette condition est vérifiée en bureau lors de la première demande d'inscription ».

« Par « mémoire » on entend tout travail écrit dans lequel le candidat a mis en œuvre une méthode d'approfondissement des connaissances dans sa spécialité et/ou présentant un travail de réflexion théorique dans le domaine des spécialités de l'école doctorale. Les « rapports de stage » se contentant de décrire l'environnement dans lequel celui-ci s'est réalisé et les tâches accomplies ne sont pas considérées comme des « mémoires » ».

L'arrêté 2016 exige un master pour s'inscrire en thèse et la question est de savoir si n'importe quel master permet de s'inscrire dans n'importe quelle spécialité de doctorat ?

L'arrêté permettant aux ED de préciser les critères d'admission au doctorat, il est nécessaire de se doter d'une procédure qui autorise de vérifier que les titulaires d'un master sont dans le profil des spécialités de l'école doctorale. D'autre part, du fait qu'il n'y a plus de différence entre master recherche et master professionnel, il y a des candidats au doctorat qui n'ont pas eu de formation à la recherche dans leur parcours, et qui n'ont pas effectué de mémoire de recherche. Le mémoire de stage est un travail d'approfondissement et de recherche, contrairement au rapport de stage qui est une description des tâches et des missions accomplies par l'étudiant. Afin de tenir compte de ces différents profils, qui se présentent régulièrement chaque année, il était important de rajouter, dans notre RI, un alinéa sur ce que l'on entend par mémoire. L'idée c'est d'avoir d'une part, des critères pour cadrer ces demandes et, d'autre part, une procédure dérogatoire, instruite par le bureau de l'école doctorale, qui permet d'examiner, au cas par cas, les demandes d'admission en doctorat.

- L'expression « direction de thèse » a été substituée dans tous les articles où était indiqué « directeur de thèse » pour tenir compte des codirections de thèse.

Adoption des modifications du règlement intérieur.

7. Demandes de subvention

Avis favorables aux 2 demandes de doctorants et aux 2 demandes d'UR.

8. Questions diverses et éléments d'information

- **Des élections partielles des doctorants** sont prévues quand il y a moins de la moitié des représentants mais cette règle-là n'a pas été reprise dans les statuts de l'école doctorale et, à ce jour, il y a encore six représentants des doctorants, dont quatre titulaires. Les doctorants, qui ne siègent pas physiquement, doivent donner procuration afin que leur parole soit portée et que leur vote soit représenté.
- M. Radé indique que l'ED n'a pas organisé de **rentrée solennelle** mais elle a rejoint celle de la faculté de droit qui devient désormais « *La rentrée solennelle de la faculté de droit et de l'école doctorale* ». Elle s'est tenue le 29 novembre au pôle juridique et judiciaire à Pey Berland.
- Le **prix de thèse de l'école doctorale** a été remis à cette occasion à la lauréate, Ophélie Colomb, docteure 2023, pour sa thèse en histoire du droit intitulée « *La justice chez André Gide et François Mauriac. De la morale au prétoire* », sous la direction de Y. Delbrel et également lauréate de la mention spéciale du prix de thèse interdisciplinaire de la MSHBx. Mme Colomb a effectué la présentation de sa thèse, sous le format de « *Ma thèse en 180 secondes* » ce qui a permis de faire découvrir une thèse à un public, surtout constitué d'étudiants, et de donner une belle image de la recherche et de l'école doctorale.
- La **réunion de rentrée de l'école doctorale**, qui concerne principalement les doctorants inscrits en première année, s'est tenue le 9 novembre. Cette réunion a pour but de préciser le parcours doctoral, de renseigner et de répondre à toutes les questions des primo entrants. Elle a rencontré un réel succès puisque 74% des doctorants de première année s'y sont inscrits en présentiel et en visio.
- Le 5 décembre matin aura lieu la **rentrée des doctorants de l'UB** qui réunit les primo entrants de l'UB avec discours du président, du directeur du collège des écoles doctorales et remise des prix de thèse.
- La **cérémonie du doctorat** aura lieu le 9 mars 2024 au Pin Galant : c'est une cérémonie commune à toutes les ED de l'UB et elle est très attendue par les docteurs et leur famille.
- Le **nouveau site** : site unique qui ouvrira le 5 décembre avec une entrée par école doctorale. L'idée est de fusionner, sur un même site, toutes les informations communes au doctorat et d'accéder à son ED en se loguant.